



# LES AWARDS DE LA MARQUE OAPI

2<sup>ème</sup> édition  
ABIDJAN 2019

## NOTE EXPLICATIVE

Dans le cadre de sa mission de promotion de la Propriété Intellectuelle, l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) a mis en place les « **Awards de la Marque OAPI** ». Cet événement a pour objectif d'honorer les entreprises des Etats membres de l'OAPI (espace OAPI), qui utilisent le système de protection de la propriété industrielle en général et celui des marques en particulier, pour distinguer leurs produits ou services dans le commerce.

### I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Awards OAPI 2019 sont organisés sous le thème « **Protège ta marque et démarque toi de la concurrence** ». **La compétition est ouverte** gratuitement aux entreprises établies dans les Etats membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Les entreprises peuvent concourir à toutes les catégories des prix, si elle le souhaite. Cependant, dans une catégorie de Prix, une entreprise ne peut concourir que pour une marque.

### II. INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes le **07 janvier 2019** et les bulletins de participation sont disponibles sur le site web . [www.oapi.int](http://www.oapi.int)

La date limite des inscriptions est fixée au **15 février 2019**. Les bulletins de participation dûment remplis doivent être retournés en version papier ou électronique à l'adresse ci-après :

#### **Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)**

B.P. 887 Yaoundé – Cameroun

Tél.:+ 237 222 20 57 00 / 222 20 57 84

Email : [awards.marque@oapi.int](mailto:awards.marque@oapi.int) / [oapi@oapi.int](mailto:oapi@oapi.int)



### III. PRIX DECERNES

Les prix décernés dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> édition des Awards de la marque OAPI sont les suivants :

- **Grand Prix Awards de la Marque OAPI**

Le Grand Prix Awards de la marque OAPI récompense l'entreprise d'un Etat membre, dont la marque est fortement distinctive et connaît un développement remarquable soutenu notamment par une politique d'innovation du produit ou du service couvert par ladite marque.

- **Prix de la Marque Régionale**

Le prix de la marque régionale récompense l'entreprise d'un Etat membre dont la marque est fortement distinctive et connaît une expansion sur le marché régional OAPI, à travers l'exploitation de ses produits ou services.

- **Prix du Public**

Le Prix du Public s'adresse aux entreprises ivoiriennes et récompense celle dont la marque est fortement distinctive et s'impose dans le quotidien des populations locales par la qualité de ses produits ou services. C'est le vote du public ivoirien qui consacre le lauréat.

### IV. CRITERES D'EVALUATION

Les dossiers de candidature seront évalués selon des critères communs et des critères spécifiques.

Les critères d'évaluation communs sont les suivants :

- Présentation du dossier de candidature ;
- conception locale de la marque dans l'espace OAPI ;
- maintien en vigueur de la marque ;
- distinctivité de la marque ;
- politique marketing de la marque.

Les critères spécifiques aux différents prix sont les suivants :

**Grand Prix Awards de la Marque OAPI**

- Etendue ( géographique et commerciale) de l'exploitation de la marque ;
- innovation ou amélioration du produit ou du service couvert par la marque ;
- contribution de l'entreprise au développement économique et social;
- portefeuille d'actifs de propriété intellectuelle (marques, brevets, dessins et modèles industriels, droits d'auteur) de l'entreprise .

**Prix de la Marque Régionale**

- Expansion régionale de la marque ;



- nombre de contrats d'exploitation de la marque (cession partielle, licence, etc.) ;
- contribution de l'entreprise au développement économique et social au niveau régional;
- portefeuille d'actifs de propriété intellectuelle (marques, brevets, dessins et modèles industriels) de l'entreprise qui fait acte de candidature.

#### **Prix du Public**

- Participation au développement économique et social au niveau national ;
- histoire de la marque.

### **V. Evaluation des dossiers et présélection**

Les dossiers de candidature reçus à l'issue de clôture des inscriptions seront soumis à un Comité technique d'évaluation des Awards de la Marque OAPI.

Ledit Comité technique est chargé d'évaluer et de présélectionner les marques candidates et de désigner les marques nominées sur la base des critères sus énoncés.

Les dossiers de candidatures pourront comporter comme moyen de preuve, des pièces complémentaires justifiant de la politique de marketing de l'entreprise, de l'innovation du produit ou du service couvert par la marque, de l'histoire de la marque, de la participation au développement économique et social de l'entreprise. Il s'agit entre autres, des films ou spots publicitaires, sur support électronique.

### **VI. JURY**

Le Jury est composé d'experts reconnus pour leur compétence, leur neutralité et leur professionnalisme.

Le Jury est chargé de désigner les lauréats dans chaque catégorie de prix en se basant sur les éléments suivants en ce qui concerne les deux premières catégories:

- le rapport du comité technique d'évaluation ;
- les fiches d'évaluation des marques nominées ;
- les dossiers de candidature des marques nominées.

Pour la catégorie Prix du Public, seul le nombre de votes obtenu du public par les nominés, sera pris en compte par le Jury.

Le Jury statuera dans le respect du règlement qui lui sera remis à cet effet.

### **VII. ORGANISATEUR**

Les Awards de la marque OAPI sont organisés par l'OAPI avec le concours des Structures Nationales de Liaison dans les Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

### **VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**



Les renseignements complémentaires sur **les Awards de la Marque OAPI** peuvent être obtenus auprès des Structures Nationales de Liaison (SNL) de l'OAPI dans les Etats membres (leurs adresses se trouvent en annexe de la présente note explicative) ou auprès de l'OAPI.

**OAPI**

B.P. 887 Yaoundé – Cameroun

Tél.:+ 237 222 20 57 00/ 222 20 57 84

Site web : [www.oapi.int](http://www.oapi.int)

Email : [awards.marque@oapi.int](mailto:awards.marque@oapi.int) / [oapi@oapi.int](mailto:oapi@oapi.int)